

INVENTAIRES ET DOCUMENTS

publiés par les archives de l'Etat

PETIT GUIDE
POUR
SERVIR À L'HISTOIRE
DE L'HORLOGERIE

par Jean-Marc Barrelet

Neuchâtel

1988

Introduction

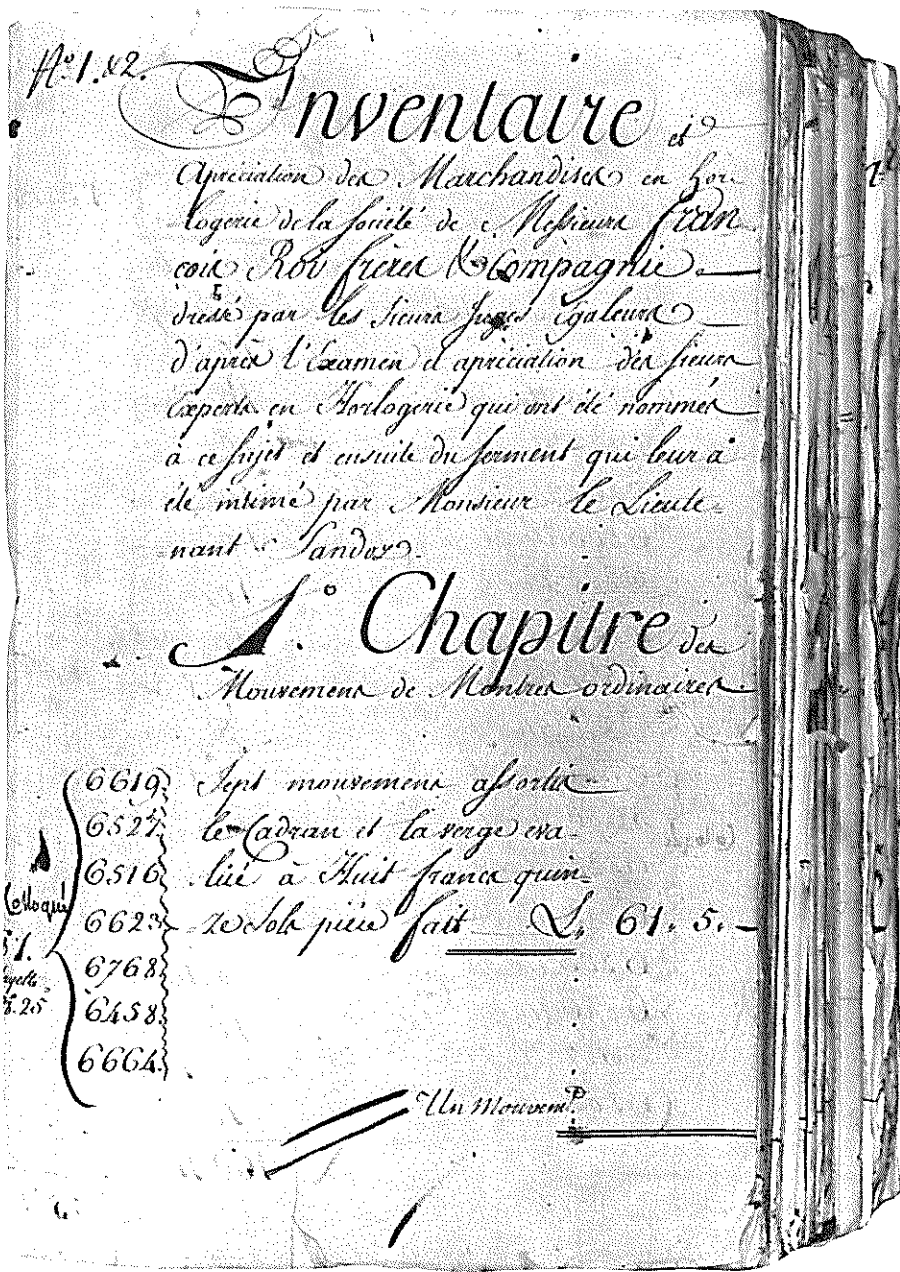
Les archives de l'Etat de Neuchâtel, pays horloger par excellence, constituent un passage obligé pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'horlogerie.

Ce petit guide a pour fonction d'aider le chercheur en l'orientant le plus efficacement possible dans nos fonds d'archives. Une table des matières, placée à la fin de cette brochure, en facilite l'emploi.

Contrairement à un centre de documentation, les archives conservent leurs fonds en respectant leur provenance et, dans la mesure du possible, en préservant leur classement initial. C'est pourquoi les archives concernant l'horlogerie et son industrie ne sont pas regroupées dans un seul et unique fonds. Ce type de classement oblige le lecteur à consulter différentes sources archivistiques et à opérer lui-même des regroupements selon la période ou la matière qu'il étudie.

Chaque fois que cela était possible, l'existence d'un inventaire est signalée. La consultation des inventaires est naturellement indispensable avant d'entreprendre une recherche quelconque. Malheureusement, certaines séries importantes ne peuvent être inventoriées de façon précise; les notaires, par exemple, constituent une masse de documents parmi lesquels le lecteur ne peut qu'avancer à tâtons.

Avec la publication de ce nouveau guide, les archives de l'Etat souhaitent montrer la richesse de leurs fonds et inciter les historiens à les consulter.



Survol de l'histoire de l'horlogerie dans le canton

Selon la légende fort répandue, l'industrie horlogère aurait été introduite dans les montagnes neuchâteloises à la fin du XVII^e siècle, par Daniel Jeanrichard qui, après avoir eu l'occasion de réparer la montre de poche d'un voyageur, se serait mis à en fabriquer lui-même. Si le conte est trop beau pour être vrai, il est cependant exact que l'artisanat horloger se répandit le long de la chaîne jurassienne à la fin du XVII^e siècle: il y rencontra un cadre humain et géographique propice à son développement.

Les paysans habiles, qui pratiquaient les métiers de la dentelle, avaient besoin de compléter leurs revenus par des activités annexes à l'élevage ou la culture des terres. Les longs hivers jurassiens les rendaient de surcroît disponibles pour des activités que — formellement — aucune sorte de corporatisme ne venait entraver. L'artisanat à la ferme pouvait se développer en toute quiétude, encouragé aussi par une mentalité qui ne rechignait ni devant le travail, ni devant l'appât du gain.

Progressivement, certains de ces artisans devinrent plus spécialisés, abandonnèrent leurs terres en les amodiant à de nouveaux immigrants venus, pour la plupart, du proche canton de Berne. Parcourant l'Europe avec leurs dentelles, leurs montres, voire leur bétail, ces commerçants formèrent le noyau d'une horlogerie qu'ils «établissaient» à partir de pièces détachées que leur fournissaient les paysans-horlogers, les ouvriers à domicile et, à la fin du XVIII^e siècle, les premières usines d'ébauches de Beaucourt ou de Fontainemelon.

A partir de centres horlogers comme Le Locle ou La Chaux-de-Fonds, l'horlogerie se diffusa dans tout le pays et principalement dans les hautes vallées du Jura. Cet établissement favorisa aussi le développement d'une fabrication abondante et moins onéreuse que celle de Genève, mais aussi moins fiable.

Inventaire de la faillite de la maison d'horlogerie François Roi, négociants à La Chaux-de-Fonds.
(AEN, Justice La Chaux-de-Fonds, 243, 1792)

Pour affronter une demande croissante au cours d'un XIX^e siècle qui s'industrialise, les établissemens répartiront de plus en plus le travail en ville en le divisant en une multitude de petits métiers qui peuvent s'exercer à domicile : faiseurs d'aiguilles et de secrets, adoucisseurs et polisseurs, graveurs et guillocheurs. La Chaux-de-Fonds n'est alors « qu'une manufacture d'horlogerie » selon Karl Marx. Toutes ces pièces détachées parvenaient chez l'établissement qui les faisait repasser, remonter et régler par des artisans plus qualifiés, formés en apprentissage ou dans les premières écoles professionnelles. Ce système avait l'avantage de la fabrication massive, mais produite trop souvent au détriment de la qualité. Ce prodigieux développement imprima sa marque sur le paysage des petites villes jurassiennes.

L'établissement dura jusqu'à la fin du XIX^e siècle, non sans connaître ses moments d'euphorie ou de désespoir. Il fut progressivement remplacé par le mode de fabrication en manufactures, selon le modèle découvert aux Etats-Unis et repris — par exemple — chez « Longines » à Saint-Imier ou « Zénith » au Locle. Désormais, la montre allait être entièrement fabriquée sous le même toit, hormis les ébauches et certaines pièces détachées. Le passage du travail à domicile au travail en fabrique ne se fit pas sans résistances, ni sans heurts, mais il s'imposa petit à petit pour faire face à la concurrence américaine et surtout à une demande rendue plus vaste dans un monde où chemins de fer et précision scientifique exigeaient de plus en plus une horlogerie de qualité.

Parallèlement à l'apparition de ce nouveau mode de production naquirent les premiers syndicats patronaux et ouvriers et les premiers conflits « organisés ». La vie économique devint également mieux réglée par l'intervention étatique : loi sur le travail en fabrique, protection des marques et brevets vinrent compléter les premières réglementations sur les métaux précieux.

Au XX^e siècle, l'horlogerie connut aussi ses périodes d'essor et de crise, parfois intense. Comme toute industrie vouée à l'exportation, l'horlogerie dépend de marchés et de conjonctures qu'elle ne peut toujours maîtriser. Cette fragilité a des conséquences sur l'ensemble de l'économie d'un canton qui en dépendait presque entièrement. Les crises aiguës favorisèrent la création

de grands groupes horlogers comme Ebauches S.A. ou l'UBAH, ainsi que l'intervention plus nette des pouvoirs publics dans les domaines sociaux et économiques.

Faute d'adaptation rapide aux nouvelles technologies, l'horlogerie neuchâteloise traverse une récession qui s'est manifestée dès les années 1970.

Comme il y a cent ans, on assiste aujourd'hui à un formidable défi que relèvent nos industries et dont nos archives conserveront la trace.

du Locle, et de Brani-Douis Brandt de Sion
 horloger les deux temois à Carqui. De Landry
 Dingt Deuxieme Decembre d'un-mile sept cent
 septant. /s/ Isaac Vuagneux

Lettre d'apprentissage
 Donnée Jean Jacques
 Perrelet de Sion, Escrivain Maître Horloger du
 Locle, lier dependant de la Souveraineté de
 Neuchâtel & Valangin en Suisse, etant requis

Les séries générales

Les séries générales sont celles qui recouvrent toute l'histoire «des origines à nos jours», sans interruption, comme c'est le cas en 1848, lorsque la révolution transforme les institutions.

Les manuels du Conseil d'Etat

Cette série, commencée en 1514, se poursuit jusqu'à nos jours. Elle regroupe tous les actes importants de l'Etat. On consultera d'abord les répertoires qui renvoient aux manuels. Les rubriques thématiques peuvent varier d'une époque à l'autre et l'horlogerie peut se retrouver sous différentes appellations, notamment «commerce et industrie».

La consultation des manuels est indispensable si l'on souhaite comprendre le cadre légal et l'attitude du pouvoir politique face aux problèmes économiques ou sociaux.

Les notaires

Comme il n'existe pas d'inventaire systématique des actes notariés, le chercheur consultera les listes des notaires établis par localité (jusqu'en 1873), puis le fichier des notaires depuis cette date.

Les questions horlogères prennent naturellement plus ou moins d'importance selon la période, le lieu ou même le notaire. Certains sont plus spécialisés dans les questions immobilières ou rurales, d'autres dans les affaires industrielles.

Si les testaments d'horlogers sont peu nombreux, on trouve dans ces actes bien des contrats et lettres d'apprentissage, des engagements d'ouvriers, quelques traités de sociétés ou la création d'associations d'horlogers.

Lettre libérant de leur apprentissage chez le maître horloger du Locle Jean-Jacques Perrelet les frères Pierre Abram et Fredrich Japy.
 (AEN, notaire Isaac Vuagneux, actes à temps, 24.XII.1770)



Dessins pour émailleur.
(AEN, fonds privé)

Parfois des actes de vente indiquent avec précision la valeur des biens mobiliers de tel ou tel atelier. Certains sont très importants pour saisir la réalité de la vie économique des paysans-horlogers au XVIII^e siècle.

Des transactions qui apparaissent sous diverses appellations: convention, procuration, etc. sont aussi une source précieuse pour estimer l'importance des relations commerciales d'une maison d'horlogerie avec l'étranger.

Les registres des sociétés de commerce

Ces documents se trouvent dans la série «Justice» de Neuchâtel. Il s'agit de 4 volumes et de 4 portefeuilles où apparaissent de nombreuses sociétés de commerce ou industrielles fondées entre 1773 et 1882. Les volumes ont des répertoires alphabétiques. L'intérêt de cette série porte sur la vie d'une société, sa création, sa durée, les changements intervenus dans sa raison sociale au gré des responsables de la maison.

Un carton (travée 1039) contient également des contrats et statuts de sociétés diverses, dont 19 concernent l'horlogerie entre 1871 et 1883.

Les biographies

Pour établir la biographie d'un horloger, il faut en priorité consulter le grand fichier de l'état civil, puis *les dossiers particuliers*. Des sources importantes peuvent aussi se trouver dans les fonds privés ou les imprimés.

Les dossiers particuliers contiennent de nombreux renseignements: actes d'état civil, fragments généalogiques, correspondance avec des chercheurs, coupures de presse.

Le fichier matières

Ce fichier donne des sources souvent peu connues sur un horloger et renvoie à d'autres séries d'archives, comme les manuels du Conseil d'Etat, ou les «cartons bleus».

Dossiers divers

Il s'agit d'un carton (travée 1039) renfermant 7 dossiers de maisons d'horlogerie, principalement du Val-de-Travers, notamment des procès et diverses faillites dans le commerce avec la Chine.

Les fonds privés

Parmi les fonds privés, déposés ou donnés aux archives, ne sont mentionnés ici que ceux qui sont en consultation libre. Dans de nombreux cas leur étude est soumise à autorisation des dépositaires.

Certains documents fournissent de précieux renseignements sur la généalogie (comme le fonds Maurice Aubert qui retrace celle des Bovet de Chine) ou des documents intéressant l'histoire de l'horlogerie.

Les fonds des familles

Benoit-Bobillier : Louis Benoit, père et fils, des Ponts. Ce fonds contient divers carnets et volumes avec des dessins de motifs de gravures et des recettes « secrètes » pour les émaux.

Bergeon : divers livres de comptes de cette importante maison de commerce à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle.

Ehrard Borel : ce fonds possède peu de pièces sur l'horlogerie qui n'était pas la spécialité de ce fabricant de Serrières. Le dossier sur la faillite de la maison François Roi frères & C^{ie}, importante maison d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds (1787-1801) dans laquelle E. Borel était engagé, mérite d'être signalé (4/VIII).

Marius Fallet : il s'agit d'un fonds de 12 cartons donné par l'historien Marius Fallet; il est composé de notes (ms) de travail, classées dans des enveloppes selon un ordre peu cohérent : localité, pays, matières, etc., difficilement consultables.

Sandoz Zuberbühler : ce fonds qui concerne deux familles locloises du milieu du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle est intéres-

sant pour l'histoire du Locle, donc aussi pour celle de l'horlogerie. Il contient principalement de la correspondance, des inventaires et pièces comptables. Une partie du fonds n'est pas accessible.

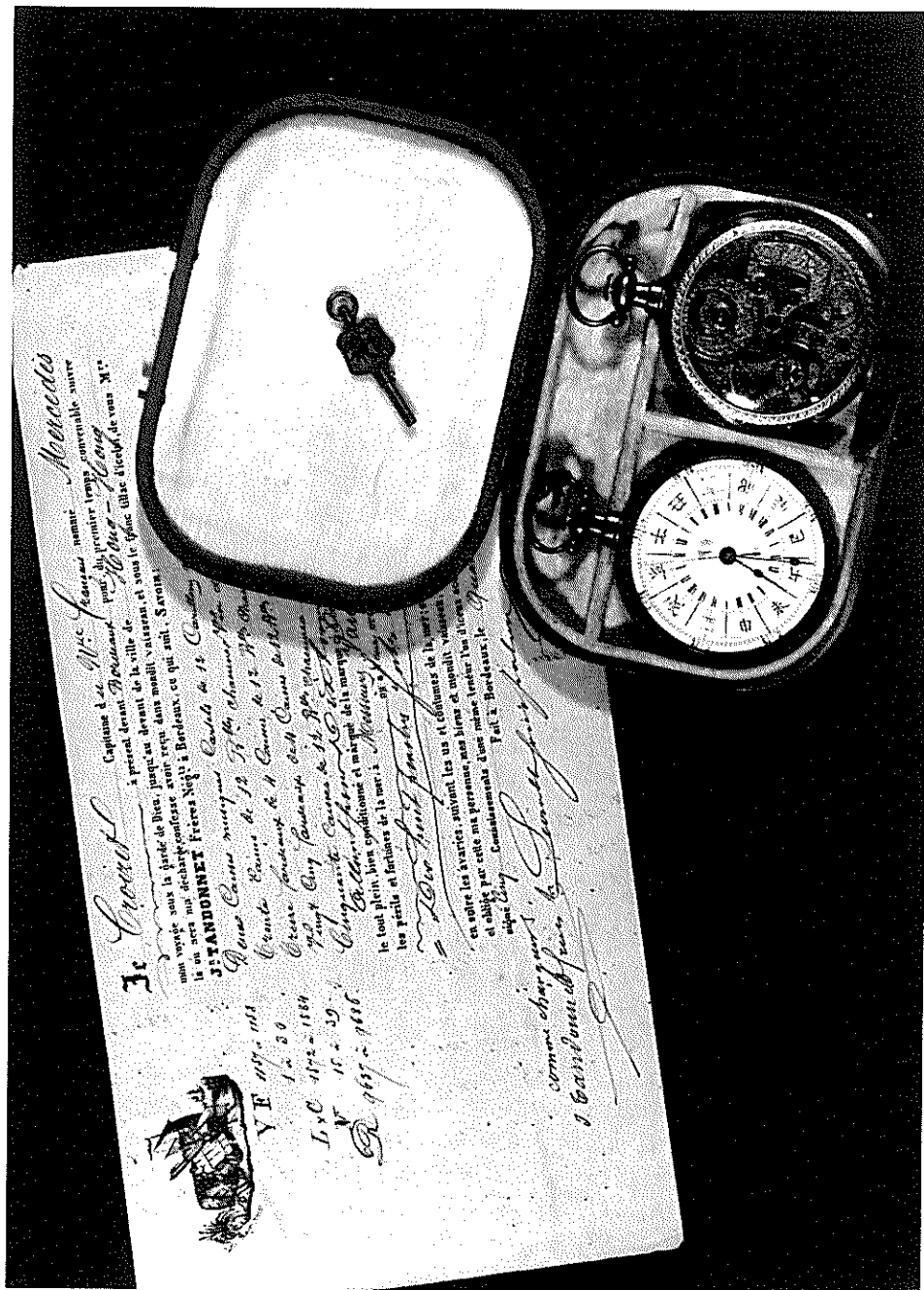
Fonds d'institutions et sociétés diverses

Centenaire Abram-Louis Breguet : comprend 6 dossiers et une enveloppe de documents sur les manifestations organisées en 1923.

Centre suisse pour le contrôle de la pierre d'horlogerie (CPH) : un classeur et un dossier (1962-1977) relatent un aspect peu connu de l'industrie horlogère.

Fonds cantonal d'entraide aux chômeurs (1921-1925) : 8 dossiers et 3 livres de comptes illustrent la crise qui sévit dans le canton après la Première Guerre mondiale. Il devint par la suite le secours suisse d'hiver (dès 1931). La consultation de ce fonds est soumise à la règle du délai de 50 ans.

Société suisse de secours économique : il s'agit d'un ensemble de 15 rapports reflétant toute l'activité de la SSS pendant la Première Guerre mondiale.



Montres « chinoises » de la fabrique Juvet à Fleurier (coll. privée) et bordereau de transport de marchandises pour la maison Vaucher à Hong Kong. (AEN, carton maisons d'horlogerie)

Les archives anciennes

Pour avoir un bon aperçu du classement et du contenu de ces fonds, la lecture du *Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel*, publié par Jean Courvoisier en 1981, est indispensable. Nous en avons extrait tout ce qui pouvait intéresser l'historien de l'horlogerie.

Le cadre légal

Sous l'ancien régime l'Etat intervient le moins possible dans les affaires industrielles et commerciales, sauf lorsqu'il est sollicité par un entrepreneur, et encore. Il refuse donc le plus souvent de réglementer les professions horlogères qui relèvent de la coutume et des habitudes, plus que du droit formel et écrit.

Selon cette tradition (jugement du Tribunal des Trois Etats du 8 mai 1713), nul n'est « obligé d'aviser le public ni les correspondants des Traités de Sociétés ni de leur dissolutions... ». Ce point de coutume rend donc difficile la compréhension des multiples modifications intervenues dans l'histoire industrielle. Ce n'est que vers les années 1770 que les Trois Etats réviseront leur jugement et légiféreront en deux articles, obligeant les sociétés de commerce à publier leurs contrats (loi du 26 avril 1773).

Dans son coutumier de 1785, Ostervald limite l'application de la loi aux grandes juridictions et aux sociétés en commandite ou collective d'une certaine importance. La révision de cette loi, en 1833, n'apportera guère de nouveautés. Toujours est-il que des 22 juridictions de la principauté, seules quelques-unes (voir Justice) ont tenu fidèlement des registres d'inscription.

Les décrets (actes de faillites) font également partie du droit coutumier neuchâtelois, ils constituent, comme nous le verrons,

une importante source de renseignements sur l'état économique de particuliers ou de sociétés. De même que les registres de montes (liasses d'enchères), — d'accès difficile — peuvent nous renseigner sur certaines situations économiques.

LA SÉRIE JUSTICE

Impressionnante par son volume, cette série regroupe les actes des différentes juridictions du pays, avant 1848. Retenons, pour l'histoire économique et sociale, les actes judiciaires les plus significatifs.

Les registres des sociétés

Ces registres déjà mentionnés (p. 13) existent pour d'autres juridictions que Neuchâtel. On consultera en priorité celles du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Il semble bien que les petites juridictions n'aient pas appliqué à la lettre la première loi sur le commerce (1773).

Mentionnons pour l'exemple, dans la juridiction de La Chaux-de-Fonds, la fondation le 31 décembre 1835, de la maison Mairet Brandt et Sandoz avec une mise de fonds de 30 000 francs tournois «argent de ce pays».

Les décrets

Selon le droit coutumier, le décret est souvent un bénéfice accordé à un débiteur qui demande la mise en liquidation de ses biens. Accordé par le Conseil d'Etat, le décret oblige l'officier de la Juridiction à procéder à l'inventaire, puis à la collocation (répartition) des biens du failli. Mais nous trouvons aussi dans cette série des faillites exigées par les créanciers et des liquidations sommaires de biens laissés jacents à la suite d'un décès ou d'un départ clandestin.

De valeur inégale, cette série possède cependant des inventaires d'importantes maisons d'horlogerie. Une liste des décrets de la juridiction de Neuchâtel a été établie. Un inventaire des décrets les plus importants est en cours.

Les rôles des montes

Ces ventes aux enchères, volontaires ou non, peuvent donner des renseignements intéressants sur l'état de fortune d'un horloger ainsi que des listes de prix.

Malheureusement, le lecteur éventuel aurait de la peine à s'y retrouver, faute d'inventaire et de classement rationnel de ces séries.

Les certificats d'origine

Ils furent exigés par l'administration prussienne pendant la Restauration. Il fallait éviter la fraude, tout en autorisant la pénétration de marchandises neuchâteloises sur le territoire des Etats prussiens, à des taux préférentiels.

Ces certificats indiquent la quantité et le prix des marchandises, ainsi que leur destination.

LES CARTONS BLEUS

Ces cartons contiennent une très importante masse de documents, généralement des pièces annexes aux Manuels du Conseil d'Etat. Classés et inventoriés, ils constituent une source de renseignements de la plus haute importance pour l'historien de l'horlogerie. Ne sont mentionnés ici que quelques séries de cartons où l'on peut trouver des pièces relatives à l'horlogerie. Dans chaque cas, la lecture de l'inventaire est indispensable.

Affaires judiciaires

6 cartons, 24 dossiers. Le dossier 5 donne des renseignements sur le droit des obligations et des faillites en relation avec des maisons d'horlogerie.

Assistance

7 cartons, 6 dossiers. Traite surtout des chambres de charité et de la législation. Enquêtes sur la pauvreté et demandes de subsides renseignent sur les périodes de crise. Important pour l'histoire sociale.

Commerce et industrie

2 cartons, 4 dossiers. Enquêtes sur l'état du commerce et (parfois) de l'industrie en général. Important pour une histoire du commerce en général, mais peu de pièces sur l'horlogerie.

Contrôle des matières d'or et d'argent

1 carton, 6 dossiers. Nombreuses notes sur les différents règlements, ainsi que des rapports et des requêtes sur cette toujours épineuse question. La nombreuse correspondance avec les bureaux du contrôle l'atteste.

Décrets

7 cartons, 34 dossiers. Les décrets (cf. justice) sont des faillites. Hormis les textes relatifs aux problèmes judiciaires, on y trouvera de brefs rapports sur les décrets, classés par ordre alphabétique.

Evénements

Cette série est découpée en 4 périodes :

1. de 1700 à 1799: 5 cartons, 18 dossiers
2. de 1800 à 1830: 5 cartons, 22 dossiers
3. de 1831 à 1848: 6 cartons, 29 dossiers
4. de 1848 à 1859: 21 cartons, 84 dossiers

Si cette série est surtout représentative de la vie politique du canton de Neuchâtel, elle n'en contient pas moins, selon les périodes, des problèmes liés à l'horlogerie, comme par exemple, la création de la fabrique de Besançon en 1793.

Horlogerie

1 carton, 2 dossiers.

Ce carton renferme surtout des arrêts, rapports et requêtes divers concernant l'horlogerie de la fin du XVII^e au début du XIX^e siècle.

Péages

3 cartons, 14 dossiers. Utile pour une histoire du commerce, cette série contient des tarifs et de nombreuses pièces sur les relations douanières avec les Etats suisses et étrangers.

Tutelles et curatelles

2 cartons, 40 dossiers. Classés par période et par juridiction, ces dossiers offrent des aperçus très intéressants sur la situation économique et sociale des personnes placées sous tutelle.

Recensements

89 registres et dossiers. Les dénombremments qui figurent dans cette série, permettent parfois, malgré le peu de fiabilité de certains chiffres, de reconstituer la population active du canton entre 1750 et 1848.

Hongkong 11 Septembre 1860

Messieurs Vaucher frères à Fleurier

Chers frères & amis.

Je vous envoie dans tout son contenu ma dernière du 26 Août qui j'espère vous sera bien parvenue.

Avant que la poste ferme je vais vous envoyer le principal de la malle, me réservant de vous écrire plus longuement demain sur ce que nous avons fait pendant la 18^{me} semaine.

D'abord vous apprendrez par ce courrier avec plaisir la prise complète des forts du Pêho & qui en est en route de Fouchou pour Tchéou, cette nouvelle a une immense importance par la raison que c'est le grand coup décisif donné à la Chine & que désormais nous aurons toujours de forts forts pour soutenir le traité qui en est entrain de faire dans ce moment. Rien de nouveau de Fouchou relativement à la maison; La goëlette Christian est partie le 2^o Sept. pour Shanghai on se compte qu'elle est revenue à l'heure qu'il est. J'attends de vos nouvelles au sujet de M^r Félix Touache & de M^r Sabatier, car pour ce qui de ce que nous avons pu faire avec le capitaine Peillon.

Sur ce pli je vous envoie :

- 1^o La lettre de maison de Shanghai qui est insignifiante sous le rapport des affaires, les nouvelles de cette place sont de plus en plus mauvaises, mais je commence à espérer à une amélioration pour nos prochains courriers.
- 2^o Une particulière pour M^r Chien Alfred
- 3^o Une de " " pour M^r Louis Omer
- 4^o Une de " " pour M^r Louis Barthe
- 5^o La lettre de maison de Canton sans importance
- 6^o Une lettre de M^r Morel pour sa famille
- 7^o Duplicate de lettres ayant rapport à la ville d'Yuen
- 8^o Duplicate d'un pétition de M^r de la Cour

Les archives contemporaines (à partir de 1848)

Conservées selon leur provenance, les séries contemporaines recouvrent l'activité de l'Etat et de ses services. Comme les activités horlogères concernent la plupart des départements, il est nécessaire de consulter les inventaires de presque toutes les séries.

LE CADRE LÉGAL

Les procès-verbaux du Grand Conseil

Mis en place par la Constituante après la Révolution, de 1848, le Grand Conseil est l'organe législatif de l'Etat. On y trouve les discussions des projets de lois et leur adoption ainsi que les examens des budgets et des comptes. Dans ses grandes lignes, l'activité de l'Etat en matière économique s'y reflète fort bien.

Les rapports de gestion du Conseil d'Etat

Publiés annuellement par le pouvoir exécutif à l'intention du législatif, ces rapports, accompagnés des comptes annuels, expliquent l'activité du Conseil d'Etat, notamment dans des domaines paraétatiques, par exemple l'Observatoire cantonal. Ils contiennent souvent des statistiques intéressantes sur le contrôle des métaux précieux et l'activité de l'économie dans le canton.

La correspondance des préfets

Si, aujourd'hui, seule subsiste une Préfecture des Montagnes, chacun des six districts possédait son préfet chargé d'y représenter l'Etat. Intermédiaire privilégié entre l'Etat « central » et le district, la correspondance reçue ou envoyée par le préfet est une

Lettre d'Albert Vaucher à Hong Kong à ses frères à Fleurier, 11.IX.1860. (AEN, carton maisons d'horlogerie)

source importante pour comprendre la vie économique et sociale des régions, notamment en temps de crise.

Règlements divers sanctionnés

28 volumes couvrent la période de 1848 à 1919. On y trouve de nombreux règlements de fabriques sanctionnés par le Conseil d'Etat.

LES DÉPARTEMENTS DE L'ÉTAT

Pour plus de commodité ils sont rangés ici selon un ordre alphabétique. L'intérêt de ces séries peut varier considérablement d'un département à l'autre selon la période ou l'objet étudié. L'organisation du Conseil d'Etat a subi de nombreuses modifications au cours des ans; jusqu'en 1883, l'exécutif était composé de sept conseillers. Ce nombre fut ramené à cinq dans une nouvelle loi constitutionnelle. On décida, dans la même foulée, de créer un département de l'industrie alors que ces problèmes étaient traités jusque-là par le département de l'agriculture. En 1983, le département de l'industrie devint celui de l'économie publique.

Agriculture

On peut y consulter la liste de participants à différentes expositions industrielles à l'étranger entre 1855-1856.

Chemins de fer

Cette série est intéressante pour l'histoire sociale, notamment pour les demandes d'emploi dans les chemins de fer en temps de crise.

Industrie

Créé en 1883, ce département supplante alors celui de l'intérieur, pour se consacrer uniquement aux questions économiques.

Cette série (voir l'inventaire sommaire) constitue une source de grande valeur pour notre histoire industrielle dont les derniers versements remontent à 1974. Les interventions successives et progressives de l'Etat y apparaissent nettement dans la marche de l'économie (ORIN, OECN) et dans la question du chômage (CCNACL) de même que dans la législation sur les fabriques. Ce fonds conserve également des dossiers importants sur l'Observatoire cantonal et le contrôle des matières d'or et d'argent.

Instruction publique

Ce fonds (voir chapitre V de l'inventaire) sera consulté pour l'étude des apprentissages et de la formation professionnelle.

Intérieur

Depuis 1848, ce département a connu bien des modifications. Il s'est beaucoup consacré aux affaires industrielles jusqu'en 1883, notamment lors de l'élaboration de la loi sur les fabriques (1876) ou dans le cadre de la surveillance des machines à vapeur, du contrôle des poids et mesure ou de l'assistance. D'importants dossiers, signalés dans l'inventaire, ne concernent que les affaires horlogères.

Justice

Importante aussi du point de vue économique et social, cette série offre un intérêt réel pour la compréhension des rapports sociaux (justice des prud'hommes) ou économiques (dossiers faillites et poursuites). La série contient également un dossier consacré uniquement à des affaires concernant l'histoire de l'horlogerie.

Militaire

Paradoxalement, cette série intéressera aussi l'historien de l'horlogerie. La correspondance touchant des demandes de congé, révèle l'ampleur de la crise à certaines époques.

Police

La série est importante, surtout du point de vue de l'histoire sociale, car elle contient d'importants dossiers sur le mouvement ouvrier et le syndicalisme horloger, ses composantes et ses luttes.

Des dossiers sur la surveillance du commerce et du repos hebdomadaire témoignent aussi de l'évolution des mentalités.

Les imprimés

La bibliothèque des archives, sans être un instrument de travail perfectionné et spécialisé, contient cependant la plupart des «classiques» d'histoire de l'horlogerie. Elle renferme également bien des brochures d'intérêt divers. Dans tous les cas, le lecteur consultera le fichier.

Les journaux: les archives possèdent certaines collections de journaux et bulletins consacrés à l'horlogerie ou à la vie économique. La collection complète du *National Suisse*, journal radical paraissant à La Chaux-de-Fonds de 1856 à 1920, constitue une bonne source de renseignements.

Les annuaires d'adresses et indicateurs offrent également d'utiles renseignements.

Les rapports des expositions et publications officielles se trouvent aussi en grand nombre sur les rayons de la bibliothèque: une belle collection de rapports d'expositions nationales ou internationales qui se complètent avec les fonds archivistiques des départements de l'Etat. On pourra également consulter des imprimés officiels: rapports et statistiques publiés par les offices économiques cantonaux ou fédéraux.

Les brochures sont conservées dans les cartons bibliothèque.

N° 39: maisons d'horlogerie, raisons sociales

N° 113: associations, sociétés

N° 114: enseignement

N° 115: chronométrie, contrôle, techniques

N° 116: histoire

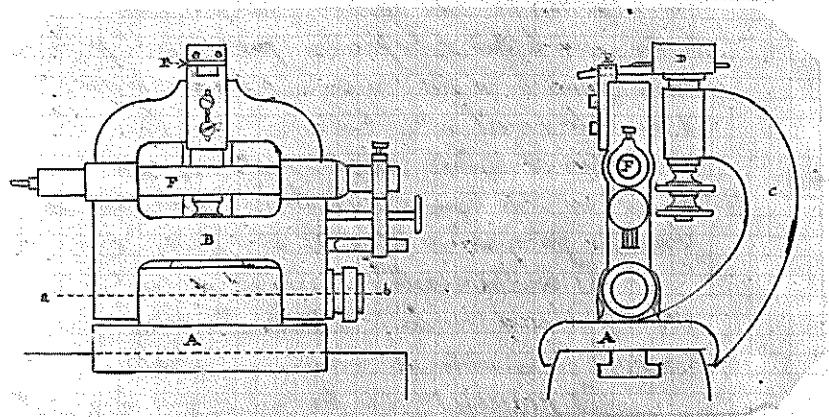
N° 117: législation et commerce

N° 118: expositions

«tirage rest» est à proprement parler un porte-bucrin qui s'en pose sur le lit d'un tour et qui est disposé de telle sorte que le bucin s'abaisse du centre du tour exactement de la quantité nécessaire pour faire un trou ou une rognure capable de recevoir exactement un pivot d'acier ou une pièce donnée.

Le croquis ci-joint fera comprendre cette disposition : A est la base de l'instrument, cette semelle se pose sur le banc du tour et y est fixé par un boulon.

Sur cette pièce est articulée une pièce B qui pivote autour de l'axe A. B. Cette pièce B porte à sa partie supérieure un petit bec en acier trempé E. Ce bec vient rencontrer un autre bec en acier trempé porté par la pièce D et le support C. Ces deux becs D et E sont pourvus d'un



système de réglage qui leur permet de prendre diverses positions nécessaires pour les différents travaux qu'elles doivent faire. Une broche F glisse à frottement doux dans un écart de la pièce B.

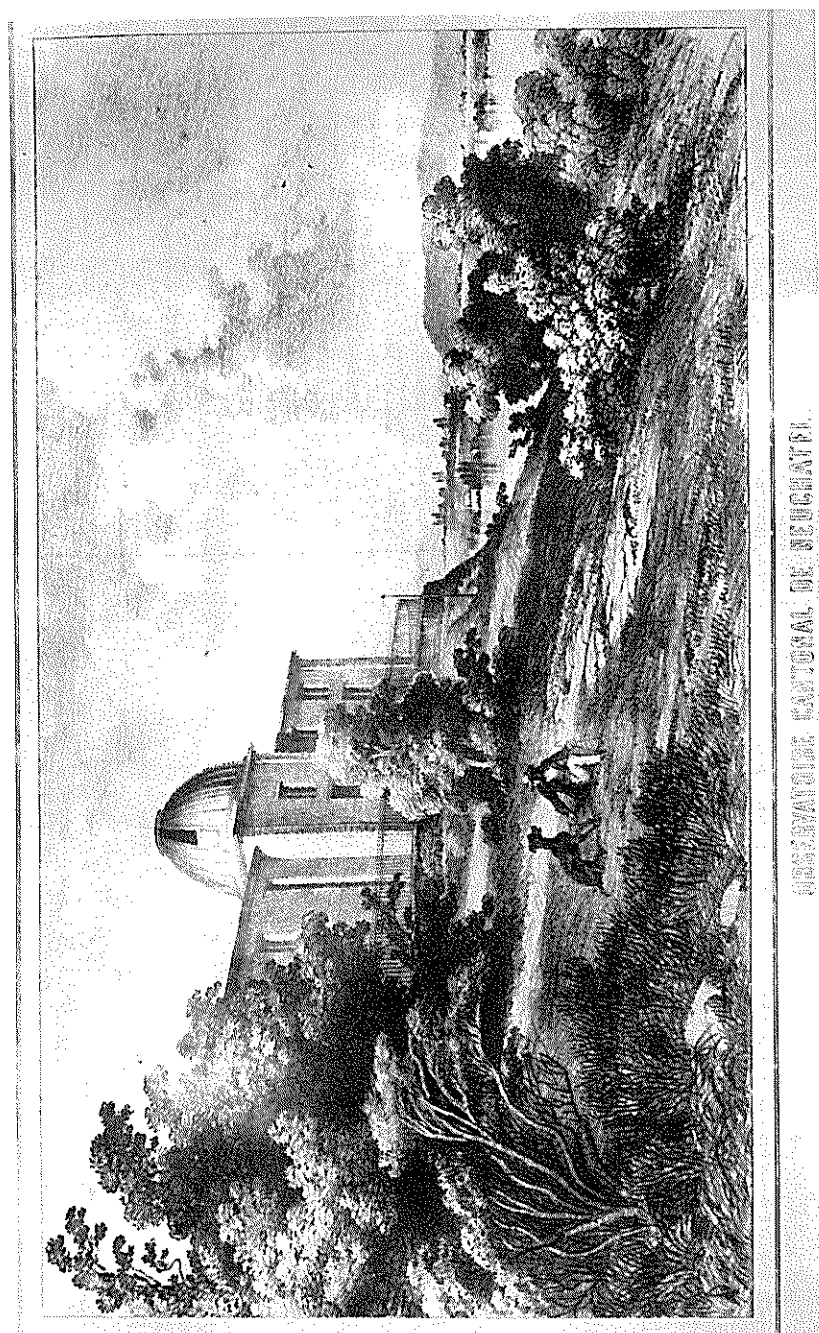
Cette broche porte le bucin et elle est située exactement au milieu de l'espace qui sépare les deux becs E et D et l'axe A. B.

Si entre les becs on met, je suppose, un pivot d'acier de bailllet, le bucin s'écartera de sa position primitive d'une quantité

D'autres brochures égrénées se trouvent dans les cartons «sociétés»: documents relatifs au contrôle, à l'observatoire ou au bicentenaire de Daniel Jeanrichard. Mentionnons encore les cartons réservés à la Chambre suisse de l'horlogerie et à ses publications.

Dossier matière: contient 5 enveloppes d'imprimés divers: coupures de journaux, correspondance, procès à propos de marques de fabrique ou de brevets.

Les dossiers par communes: documents très divers, factures, lettres à en-tête, etc.



L'Observatoire de Neuchâtel, lithographie de Grezet parue dans l'*Almanach de la République*, 1861.
(AEN, coll. iconographique)

L'iconographie

Les archives de l'Etat n'ont pas pour vocation de conserver l'iconographie, bien que ses collections de portraits ou de vues constituent une documentation importante pour les historiens.

On ne trouvera donc pas de source iconographique originale, mais on consultera toutefois le fichier «portraits» ou certains fonds privés qui contiennent des images intéressantes.

Plus importante est la série de plans de fabriques (55 dossiers) par district établis par l'inspectorat des fabriques. Il s'agit là d'une source unique pour celui qui s'intéresse à l'archéologie industrielle.

Table des matières

Introduction	5
Survol de l'histoire de l'horlogerie	7
Les séries générales	11
Les archives anciennes	17
Les archives contemporaines	23
Les imprimés	27
L'iconographie	31